

Règlement des concours de conduite sur troupeau Version 1 (31 Août 2018)



Federatie Schapendrijvers België (FSB)

CONTENU

RÈGLEMENT DES CONCOURS DE CONDUITE SUR TROUPEAU	1
ART. 1 : CHAMP D'APPLICATION.....	3
ART. 2: DÉROULEMENT DE LA QUALIFICATION.....	3
ART. 3: SYSTÈME DE POINTS POUR LA QUALIFICATION	5
ART.4 : CONCOURS PRE-QUALIFICATIFS ET WEEKEND DE QUALIFICATION	5
§1 : REGLES GENERALES	5
§2 : SELECTION.....	7
§ 3 : DEROULEMENT D'UN CONCOURS LORS D'UN CONCOURS DE PRE-QUALIFICATION OU DE QUALIFICATION.....	7
§4 : ANNULLATION DE CONCOURS QUALIFICATIF	8
§5 : JUNIOR-HANDLER	8
§6 : BRACE	8
§7 : ETRANGERS	8
ART. 5 : COMPÉTITION CHAMPIONNAT BELGE	9
ART. 6 : RÈGLES D'APPLICATION POUR LES CONCOURS ET OPEN	9
§1 : RÈGLES CONCERNANT LA CLASSE DES INSCRITS.....	9
ART. 7 : DÉROULEMENT D'UN CONCOURS EN CLASSE 3	10
ART. 6 : DÉROULEMENT D'UN CONCOURS CLASSE 2 :	10
ART. 7 : DÉROULEMENT D'UNE CLASSE 1 / DÉBUTANT.....	10
ART. 8 : RÈGLES GÉNÉRALES	11
§1 RESPECT	11
§2 REGLES EN CAS DE RETARD D'UN PARTICIPANT	12
§3 LA SEULE INSCRIPTION VALABLE EST L'INSCRIPTION PAYEE.....	12
§4 INSCRIPTION POUR LES JOUEURS DE QUALIFICATION ET DROIT DE PRE-INSCRIPTION.....	12
§5 DIRECTEUR DE COURSE.....	13
§6 PARTICIPANTS	13
§7 PRIX	14
§8 DEUX VAINQUEURS.....	14
§9 RE-RUN	14
§10 DISQUALIFICATION	14
ART. 9 DOMMAGES ET ACCIDENTS.....	14
ART. 10 MODIFICATION DE CE RÈGLEMENT.....	15
ART. 11 PLAINTES	15
APPROBATION.....	18

Remarque importante :

Ce document est une traduction du texte original en Néerlandais. En cas de discussion

dans l'interprétation de ces 2 versions, le document Néerlandais prévaut.

Art. 1 : Champ d'application

Ce règlement sera d'application pour les concours pre-qualitatifs et qualitatifs organisés au titre de la Federatie Schapendrijven België (ci-après FSB) et les trials organisés par un club ou une personne en collaboration avec la FSB. Ces concours apparaissent de manière explicite sur le calendrier de la FSB. Chaque participant qui s'inscrit à un de ces concours se déclare d'accord avec ce règlement de concours.

Ce règlement est d'application pour la qualification du Championnat Européen 2019 (connu sous le nom de Continental 2019).

Ce règlement mentionne également les règles pour le championnat de Belgique.

Art. 2: Déroulement de la qualification

Un nouveau système sera utilisé pour la qualification 2019. La première phase est constituée de concours de pré-qualification. Ce sont des concours ouverts dont les épreuves doivent être connues avant le 1 Mars 2019.

La pré-qualification est un processus où les conducteurs récoltent des points afin d'avoir accès au concours de qualification qui a lieu pendant un seul weekend.

Les 8 meilleurs résultats par conducteur sont additionnés et donnent lieu à un classement.

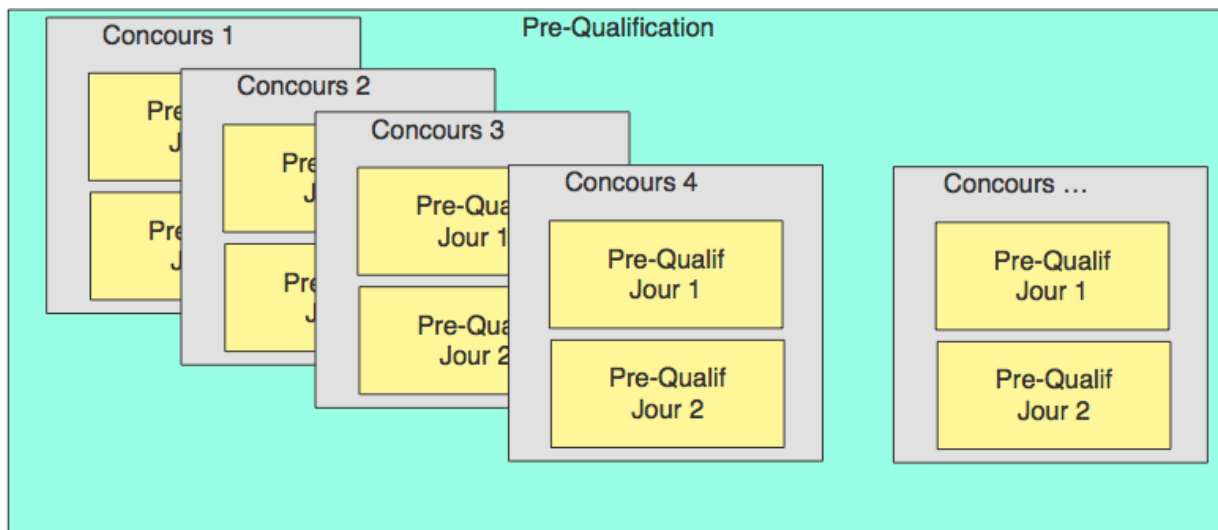
Les 20 meilleurs conducteurs peuvent participer au concours de qualification organisé par la FSB à une date fixée en début de saison.

Cette qualification se déroule sur 3 jours comprenant un vendredi ou lundi, un samedi et un dimanche. 2 Runs avec un parcours distinct seront couru durant chacun des 2 premiers jours. Le jury peut être différent les 2 jours.

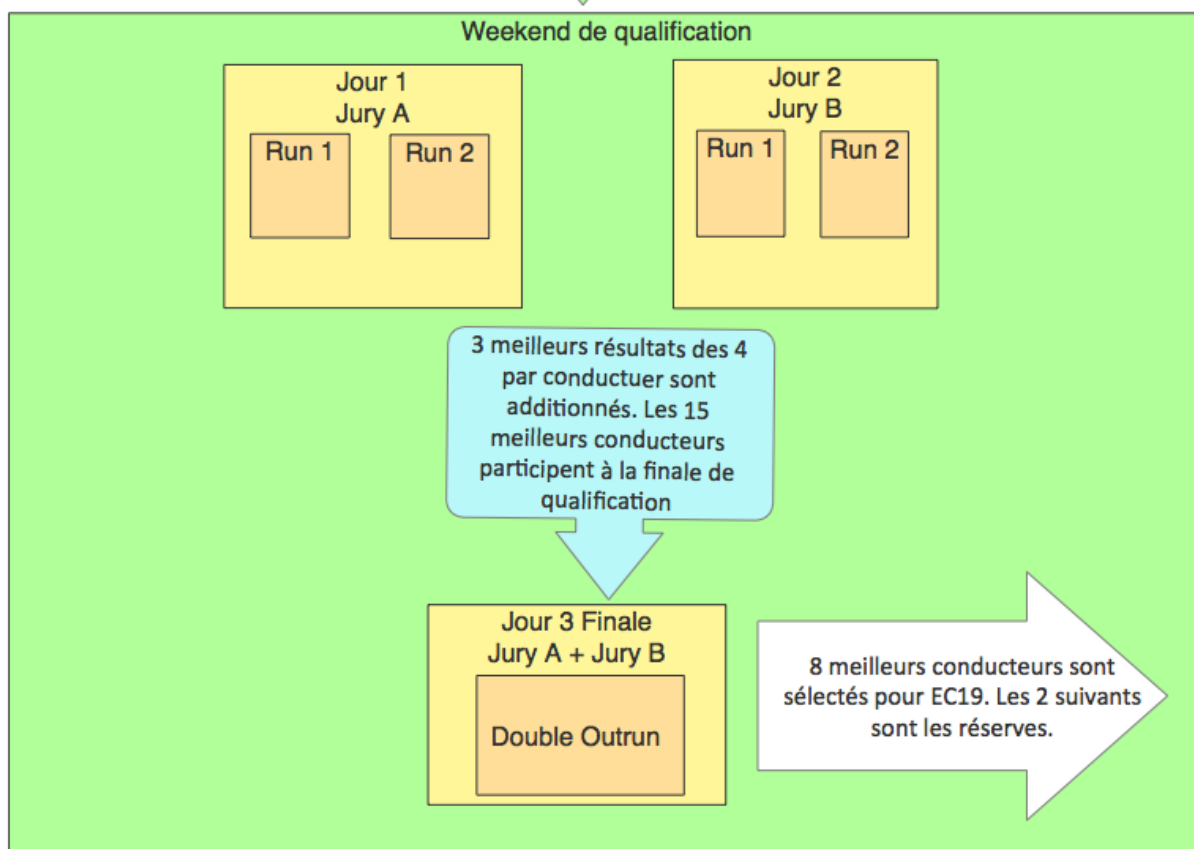
Les 3 meilleurs résultats des 4 runs couru les deux premiers jours sont additionnés pour chaque conducteur. Ce résultat est utilisé pour sélectionner les 15 meilleures combinaisons conducteur-chien.

Ces 15 meilleures combinaisons peuvent participer à la finale du dimanche. Un double outrun sera couru durant la finale. La finale sera cotée par deux jurys indépendant l'un de l'autre. Leurs résultats seront additionnés.

Les 8 premiers classés de la finale du dimanche sont sélectionnés pour la participation au Championnat Européen organisé par la CCSC. Les places 9 et 10 sont pour les réserves.



8 meilleurs résultats par conducteur sont additionnés. 20 meilleurs conducteurs sont admis au concours de qualification



3 meilleurs résultats des 4 par conducteur sont additionnés. Les 15 meilleurs conducteurs participent à la finale de qualification

8 meilleurs conducteurs sont sélectionnés pour EC19. Les 2 suivants sont les réserves.

Chaque organisateur de concours qualificatif, fera contrôler la page de pointage et les résultats par le responsable désigné de la FSB. Il transmet tous les résultats au responsable du calcul des points qualificatifs. Ce responsable publiera les points sur le site internet.

Art. 3: Système de points pour la qualification

Le système de points ne peut être revu que lors de la définition du calendrier des concours. Une fois la saison commencée il ne peut plus être modifié. Si aucune modification n'est apportée au système de points et communiquée par la voie officielle, le système de points de la saison précédente reste d'application.

Chaque organisateur de concours qualificatif, fera contrôler la page de pointage et les résultats par le responsable désigné de la FSB. Il transmet tous les résultats au responsable du calcul des points qualificatifs. Ce responsable publiera les points sur le site internet.

Pour le calcul des points de « qualification » le système suivant est en vigueur :

- pour tous concours qualificatifs la règle des 100% est appliquée
- le gagnant du jour obtient 100% et les résultats du jour sont obtenus en appliquant la formule suivante

$$\frac{\text{Résultat obtenu} \times 100}{\text{Meilleur résultat du jour}}$$

Le meilleur résultat des conducteurs attitrés est toujours pris en compte. Le meilleur résultat obtenu par un conducteur non-attitrés pour les qualifications ne sera pas utilisé dans le calcul de la règle des 100%.

Les 8 meilleurs résultats (jours de concours) d'une saison sont pris en compte pour la sélection des 20 conducteurs du weekend de qualification.

Les points des deux premiers jours de la qualification (4 runs par conducteur) sont calculés de la même façon. Les trois meilleurs résultats sont additionnés.

Les 15 meilleurs résultats vont à la finale durant le même weekend.

Les 8 meilleurs placés de la finale sont les conducteurs sélectionnés pour le Continental.

Art.4 : Concours pre-qualificatifs et weekend de qualification

§1 : Règles générales

- Seuls les participants attitrés peuvent participer à la pré-qualification et le weekend de qualification. Un conducteur attitré est un conducteur classe , Belge ou étranger qui habite de manière officielle en Belgique depuis plus de 12 mois.
- Chaque participant à la pré-qualification devra pouvoir prouver la propriété et l'identité du chien inscrit. Un chien peut changer de propriétaire durant la saison ce qui aura comme conséquence que les points acquis seront obsolètes.
- Des conducteurs non attitrés peuvent également participer aux concours de pré-qualification dû au fait que les concours de pré-qualification sont également des concours ouverts. Ils seront repris dans le classement du jour et du

weekend et peuvent emporter le prix du jour. Ils ne sont par contre pas repris dans le classement pour la qualification. Les candidats pour la qualification ont priorité sur les candidats non attirés moyennant une inscription valide et durant la période du droit de pré-inscription. Les autres classes viennent en deuxième lieu.

- Chaque membre de la FSB peut participer aux concours qualificatifs, tout le monde peut devenir membre de la FSB.
Les non membres FSB peuvent également participer aux concours de pré-qualification et de qualification. Ils doivent se déclarer d'accord avec les règles de ce règlement et paient un droit d'inscription adapté.
- Les participants ne peuvent être sélectionnés pour l'équipe Belge que si ils sont domiciliés depuis au moins 12 mois en Belgique. La direction de la FSB peut demander une attestation de la commune en guise de preuve de domiciliation. Les étrangers doivent s'enregistrer au secrétariat de la FSB (voir \$7).
- Un participant ne peut pas se qualifier pour la Belgique s'il a participé durant la même année calendrier a un ou plusieurs concours de qualification d'un pays étranger.
- Le chien est un chien de travail avec pedigree ISDS ou tout autre pedigree reconnu.
- Les inscriptions et paiements doivent parvenir au plus tard le vendredi 24h, 2 semaines avant le jour du concours.
- L'ordre de départ est défini par l'organisateur, en tenant compte des heures du jour pour définir la durée d'une combinaison pendant la saison de concours. Le même conducteur ne peut pas systématiquement courir en premier.
- Un participant peut au maximum 3 chiens avec un minimum de 4 runs de temps d'attente entre ses chiens
- L'ordre de passage est communiqué au plus tard le mardi précédent le jour du concours.
- Il est possible de participer avec trois chiens aux concours qualificatifs, bien que seulement deux chiens peuvent faire partie de l'équipe belge pour un même conducteur.
- Des dispositions générales et/ou particulières peuvent être communiquées lors du briefing qui se déroule avant chaque classe.
- Aucun chien aveugle, boiteux ou inapte ne peut participer aux concours. Aucun chien porteur d'une maladie contagieuse n'est admis au concours.
- Aucun chien ne peut porter ou avaler quelque chose susceptible d'améliorer ou de désavantager ses prestations. L'utilisation de stimulants ou de sédatifs est toujours interdite. En cas de litige la décision reviendra à un docteur en médecine vétérinaire.
- Chaque participant est tenu de signaler les chaleurs de sa chienne avant la compétition. Aucune chienne en chaleur ne peut être utilisée pour placer les moutons.
- Il n'est pas autorisé de coloriser un chien. Il est interdit sous quelle forme que se soit de maltraiter chiens ou moutons
- Les participants qui négligent volontairement ces dispositions peuvent être disqualifiés

§2 : Sélection

La mise en œuvre de la sélection de l'équipe nationale est dédiée à la FSB.

La FSB gère le système de points et au début de chaque saison détermine les concours qualificatifs nationaux et internationaux qui seront organisés en Belgique. Le nombre de places disponibles pour l'équipe belge est défini par l'organisation du concours international.

La sélection de l'équipe belge est basée sur les points obtenus durant le weekend de qualification (voir les paragraphes suivants). Les combinaisons ayant le plus de points reçoivent les places de l'équipe nationale. Les 2 combinaisons suivantes reçoivent les places de réserve. Dans le cas où une combinaison sélectionnée ne veut pas participer la combinaison suivante du classement monte dans le classement.

La sélection sera définitive dès que chaque concurrent aura payé son inscription pour le Championnat européen (Continental) à l'organisation que a le Conitental en charge. Les instructions pertinentes et le calendrier seront communiqués à l'équipe belge et immédiatement communiquées aux conducteurs concernés.

§ 3 : Déroulement d'un concours lors d'un concours de pré-qualification ou de qualification.

- Le run commence dès que le chien quitte le conducteur.
- Le run se termine lorsque le juge accepte le single ou lorsque la porte de l'enclos est fermée lors du double outrun (uniquement prévu durant la finale), lors d'une disqualification, abandon par le conducteur ou lors d'un dépassement du temps de parcours.
- **Outrun (20p)**: de préférence à 300 m du poste du conducteur, sont placés au minimum 3 moutons lors des concours de pré-qualification. Durant le weekend de qualification 5 moutons au minimum sont requis. Le conducteur peut décider d'envoyer son chien à gauche ou à droite. Lorsque cette distance n'est pas disponible la distance du drive est allongée.
- **Lift (10p)**: fin d'outrun, lorsque le chien met le troupeau en mouvement en direction de la porte centrale (fetch).
- **Fetch (20p)**: ligne droite à partir du point de lift vers le milieu de la porte centrale, avec une ouverture de 6,30m et distante du poste de +/- 120m du poste de départ. Il n'y a aucune possibilité d'avoir un deuxième essai de faire passer les moutons au travers de la porte centrale. Le fetch se termine lorsque les moutons ont tournés autour du poste de départ.
- **Drive (30p)**: la distance totale d'un drive est de +/- 400m, le sens du drive est déterminé par le directeur de course/juge. La première branche du drive commence dès que les moutons ont tourné autour du poste. Ils sont conduits en ligne droite au travers de 2 portes qui se trouvent au sommet d'un triangle. L'ouverture des portes est de 6,30m et elles sont distantes de +/- 135m du poste de départ environ au milieu du parcours. Il n'y a aucune possibilité d'avoir un deuxième essai de faire passer les moutons au travers des portes. La

troisième branche du triangle commence à partir de la deuxième porte jusqu'au milieu du sheddingring.

Remarque: Lorsque la distance d'outrun est inférieure à 350m, elle sera compensée par une longueur de drive plus longue afin d'obtenir une distance totale Fetch+Drive de 765m.

- **Shedding(10p):** 2 moutons non marqués sont isolés à l'intérieur d'un cercle de 36,6m de diamètre. Le conducteur et le chien se positionnent afin que le chien garde sous contrôle les 2 moutons à l'intérieur ou à l'extérieur du cercle.
- **Penning (10p):** les moutons sont regroupés par forcément à l'intérieur du ring, le conducteur se rend à l'enclos. Le conducteur tient la corde de la porte de l'enclos et le chien dirige les moutons vers l'enclos. Le conducteur ferme complètement la porte avant de laisser sortir les moutons. Ensuite le conducteur ferme la porte à l'aide de la corde (2 tours autour du piquet) avant de se rendre vers le single.
- **Single (10p):** Pour le single le conducteur se rend à nouveau vers le sheddingring. Il demande à son chien d'isoler un mouton marqué . Le chien garde le mouton sous contrôle dans le cercle ou en dehors du cercle jusqu 'au moment où le juge donne son approbation. Le run se termine ici.

- **Total des points:** 110p

- **Durée maximale:** 15 minutes, pas de possibilité de prolonger

§4 : Annulation de concours qualificatif

La FSB se réserve le droit en cas de force majeure d'annuler des concours qualificatifs si les circonstances l'exigent

§5 : Junior-handler

Une sélection pour junior-handler (jeune-conducteur) est prévue lorsque au niveau de la CCSC ou de l'ISDS une compétition est organisée pour les jeunes conducteurs. Les modalités sont conformes aux concours qualificatifs.

L'âge maximal sera déterminé par l'organisation internationale qui organise la compétition.

§6 : Brace

Dans le cas où l'organisation internationale décide d'organiser une compétition pour le brace, la FSB fera un appel le plus vite possible via son site.

§7 : Etrangers

Les étrangers qui désirent participer au concours de qualification et de pré-qualification doivent l'annoncer à la FSB avant le début de la saison par email. Ils remettent à la même occasion une preuve de domiciliation (attestation de la commune).

Art. 5 : Compétition Championnat Belge

CB Classes 1-2-3

Il y a un championnat de Belgique pour chacune de ces trois classes

Chaque championnat est organisé comme un concours spécifique. Le championnat peut être enrichi par un concours d'entraînement pour les autres classes afin de permettre à l'organisateur d'organiser un concours financièrement rentable.

La formule est celle qui a été appliquée durant le weekend de Pentecôte 2018.

Les participants courent 2 runs (jour 1 et 2) et un run final le jour 2 pour les 5 meilleurs classés.

Le titre de champion Belge est réservé à un participant attitré ayant la nationalité Belge qui a obtenu le score le plus élevé. Dans le cas d'un ex-aequo le total OLF sera utilisé. Si l'ex æquo persiste ; le juge peut désigner le conducteur qui peut porter le titre ou décide d'exécuter une épreuve supplémentaire.

Chaque champion belge reçoit un trophée avec mention de son nom. Ce trophée doit être rendu à l'organisation avant le début du prochain concours de championnat dans la même classe.

Les conducteurs non-attitrés peuvent également participer mais sont limités au prix du jour.

Le run final du jour 2 est couru avec uniquement des conducteurs attitrés.

Art. 6 : Règles d'application pour les concours et open

§1 : Règles concernant la classe des inscrits

- Chacun peut participer avec une race de chiens de berger de travail sur moutons, en classe débutant, 1,2 ou 3 avec l'accord de l'organisateur.
- Les participants peuvent s'inscrire aussi longtemps qu'il reste des places disponibles en tenant compte des heures du jour.
- L'organisateur décide de l'ordre de passage des inscriptions tardives lorsque la liste de départ a déjà été établie.
- Le conducteur décide depuis le 1 janvier 2017 la classe d'inscription de son chien si celui-ci participe pour la première fois à un concours de la FSB. Nous conseillons d'inscrire pour la première fois votre chien en hors concours de façon à pouvoir plus tard inscrire votre chien sous une classe inférieure.
- Un participant ne peut pas courir la même journée de concours avec le même chien dans 2 classes différentes.
- Ce n'est qu'après trois résultats de plus ou égal à 70 points qu'un chien peut promouvoir à une classe supérieure.
- Ce n'est pas une obligation de promouvoir vers la classe supérieure après avoir obtenu plus de 3 fois 70 points dans la classe actuelle.
- Un participant peut à titre d'essai s'inscrire hors concours dans une classe supérieure et peut par la suite retourner à sa classe active. Dès qu'un concurrent a participé dans une classe supérieure pour le classement (non hors concours), il lui est interdit de participer par la suite dans la classe inférieure sauf en tant que hors-concours.
- Un participant hors concours reçoit une fiche de point mais n'est pas repris

dans le classement, même s'il obtient le meilleur résultat. Le contrôle de la notation HC (hors-concours) tombe sous la responsabilité du concurrent. Il est supposé d'annoncer l'erreur dans le cas échéant.

Une inscription hors concours n'a pas de priorité sur les autres inscriptions et ne peut être autorisée que dans le cas où des places restent vacantes sur la liste de départ.

- **Classe Débutant**

Cette classe est prévue pour les conducteurs débutant sous condition que le chien soit sous contrôle.

Un participant peut courir un maximum de 12 jours de concours dans cette catégorie (éventuellement à cheval sur plusieurs saisons).

Nous recommandons d'attendre l'âge d'au moins un an pour le chien avant de participer dans cette classe

Art. 7 : Déroulement d'un concours en CLASSE 3

Ces concours se déroulent conformément aux concours pré-qualificatifs. Les concours de pré-qualification sont tout compte fait des concours ouverts.

Art. 6 : Déroulement d'un concours CLASSE 2 :

Cette classe s'adresse aux combinaisons expérimentées, les règles sont celles des concours qualificatifs avec les particularités suivantes:

- Le chien est autonome et le conducteur reste au poste de départ jusqu'au début de l'enclos ou de la séparation.
- Le parcours est comparable aux classes qualificatives, avec des distances adaptées. Le juge peut décider de faire l'enclos avant la séparation.
- **Outrun** 150 à 250m, **lift, fetch**: le participant reste au poste de départ.
- **Drive**: se déroule sur une distance de 200 à 300m (3 x 80 à 100 m)
- **Shedding**: le participant fait l'ouverture et appelle le chien entre 2 groupes de moutons, les moutons ne sont pas marqués et il n'y a pas de single.
- **Penning**: le conducteur tient la corde attachée à la porte de l'enclos, le chien conduit les moutons dans l'enclos, le participant ferme la porte.

Il est possible de jouer une classe 2 sur un terrain de concours qualificatif, le drive peut également avoir 3 branches de 80m mais le poste du conducteur sera rapproché de la porte centrale de 20 à 40m.

- Outrun: 20 - lift : 10 - fetch : 20 - drive : 30 - shed : 10 - pen : 10
- Limite de temps: 12 minutes le juge peut prendre d'autres dispositions
- Maximum des points : 100
- Les règles générales sont également d'application.

Art. 7 : Déroulement d'une CLASSE 1 / Débutant

- Le chien est autonome, le conducteur peut quitter le poste de départ mais est alors côté pour la moitié des points.

- Le parcours est comparable aux classes qualificatives, avec des distances adaptées. Le juge peut décider de faire l'enclos avant la séparation.
- **Outrun** de 80 à 120m, le conducteur peut aller jusque la porte centrale sans la dépasser et laisser le chien au départ. Dans ce cas il concourt pour la moitié des points.
- **Lift et fetch** pour la moitié des points le lift et le fetch peuvent être parcourus en position de 12h
- Pour le **drive** le chien doit faire passer les moutons au travers des portes, le conducteur peut accompagner son chien lors du triangle du drive, il concourt alors pour la moitié des points. Les distances du drive sont de 150 à 300m (3X50 à 70m)
- **Shedding**: le participant fait l'ouverture et appelle le chien entre 2 groupes de moutons, les moutons ne sont pas marqués et il n'y a pas de single.
- **Penning**: le conducteur tient la corde attachée à la porte de l'enclos, le chien conduit les moutons dans l'enclos, le participant ferme la porte.

- **outrun**: 20, si le conducteur quitte le poste : max 10
- **lift**: 10, si le conducteur quitte le poste: max 5
- **fetch**: 20, si le conducteur accompagne le retour au poste : max 10
- **drive**: 30 si le conducteur reste au poste, si le conducteur est à la tête des moutons max 10, si le conducteur suit les moutons et le chien : max 20
- **shedding**: 10
- **pen**: 10
- Maximum des points : 100
- Limite de temps: 10 minutes le juge peut prendre d'autres dispositions

Certains organisateurs font une différence entre classe 1 et classe débutante. Les règles sont les mêmes pour les deux classes. La différence réside essentiellement dans l'expérience de la combinaison. En classe débutant un propre système de points peut être établi.

La condition minimale pour participer en classe 1 est d'avoir un chien sous contrôle. Si ce n'est pas le cas le juge peut décider d'arrêter le parcours.

Art. 8 : Règles générales

Ces règles sont d'application pour tous les concours

§1 Respect

- Pendant le parcours un participant ne peut pas débattre avec le juge.
- Le participant s'engage à se comporter correctement avec le juge, le directeur de course, les autres participants et les spectateurs.
- Le participant respecte les chiens et les moutons
- En cas de femelle en chaleur, le participant se comporte afin de ne pas déranger les autres chiens
- Un participant ne laisse pas son chien entrer sur le terrain de concours durant le passage d'un autre participant sous peine de disqualification.

§2 Règles en cas de retard d'un participant

- L'heure de briefing et les heures théoriques de passage sont publiées lors de l'ordre passage
- Arriver en retard par rapport à la l'ordre de passage théorique signifie ne pas participer. L'ordre de passage théorique est une estimation raisonnable de l'heure de passage en tenant compte d'une possible défaillance des conducteurs etc. Pour les parcours de qualification, nous vous proposons 10 minutes par course comme référence pour calculer la valeur théorique de l'ordre de passage

§3 La seule inscription valable est l'inscription payée

- S'il a participé sans payer, le concurrent perd les points obtenus et ne pourra pas participer au concours suivant. Si ce concurrent a un nombre de parcours suffisant il reste en ordre avec les règlements.
- Chaque conducteur belge s'étant inscrit à temps doit pouvoir participer aux concours qualificatifs, si nécessaire les conducteurs étrangers seront refusés. Le conducteur belge est prié de s'inscrire à temps.
- Les conducteurs inscrits mais absents le jour du concours doivent payer leur inscription. Un forfait communiqué à temps (4 jours avant le concours) ou un forfait par force majeure peut permettre le remboursement (en cas de discussion il est possible de s'adresser au Conseil d'Administration de la FSB).
- Si un participant est absent plusieurs fois, sans raison valable, son inscription aux trials suivants peut être refusée.

§4 Inscription pour les joueurs de qualification et droit de pré-inscription

- Les inscriptions sont faites par le club organisateur ou par l'agent responsable désigné par la FSB.
- Les inscriptions sont ouvertes au minimum 5 semaines avant le début du concours. La date de clôture des inscriptions est de deux semaines avant la course (par exemple : le vendredi deux semaines avant le concours à 24.00 lorsque la course commence le samedi) ou dès que le nombre maximum de places disponibles est atteint. Il n'est plus possible de s'inscrire après la date limite de clôture.
- Droit de pré-inscription : les participants attirés (= dans les conditions requises pour pouvoir participer à une épreuve de pré-qualification ou de qualification) reçoivent deux semaines de droit de pré-inscription. Ceci signifie qu'ils seront immédiatement placés sur la liste effective des participants. Les autres participants seront inscrits sur la liste des réserves qui sera consultée après la période de pré-inscription pour compléter la liste effective.
- L'ordre de départ est annoncé une semaine avant le concours sur le site de la FSB. L'organisateur reste libre d'accepter plus de participants (hors concours) après la date de clôture des inscriptions. Cependant pour le deuxième ou éventuellement le troisième jour de compétition d'un même WE, la date limite de toute inscription est le premier jour du week-end.
- Lors de l'inscription, le participant indique clairement le nom complet du conducteur et le nom et le sexe du chien. Le participant est tenu de signaler toute chienne en chaleur au directeur du concours. Cela pourra

- éventuellement modifier l'ordre de départ.
- Les inscriptions orales ne sont pas permises. Elles se font en principe online sur le site FSB ou exceptionnellement sous la forme d'un email ou lettre écrite.
 - Toute modification de chiens inscrits doit être notifiée au responsable administratif du concours quatre jours avant le début de la compétition. Tous chien inscrit doit payer sa participation. Le paiement doit être effectué le départ de la course. Tous les chiens sont inscrits au nom du propriétaire. Les chiens inscrits sont autorisés à jouer au nom du propriétaire ou de son (sa) remplaçant(e). Ce remplacement doit être indiquée sur le formulaire d'inscription.
 - Tout problème d'inscription ou découlant de celle-ci est traité par la FSB. Les décisions de celle-ci sont contraignantes.
 - L'ordre de départ sera publié par le responsable administratif du concours ou l'organisateur. Il sera établi de manière à ce qu'aucun conducteur ne passent successivement deux chiens mais dispose d'au moins de quatre runs entre ces chiens sur la liste de départ.
 - Les parcours se dérouleront selon l'horaire établi par le responsable administratif.
 - Lors de concours qualificatifs, il est exigé un nombre minimal de deux moutons par combinaison homme/chien
 - Un groupe de minimum 3 moutons lors de la pré-qualification ou de 5 moutons lors du weekend de qualification est préparé pour chaque parcours. Chaque concurrent dispose d'un groupe homogène et similaire. Des brebis et agneaux de 6 mois seront utilisés pour les concours qualificatifs. Aucune brebis suitée ou aucun bélier n'est admis. Les moutons doivent être en bonne condition.

§5 Directeur de Course

- Le directeur de course appelle le concurrent selon l'ordre de passage. Les concurrents se présentent à l'horaire prévu au directeur de course.
- A la demande du concurrent, il expliquera le parcours. Après le départ plus aucune aide ne peut être donnée sous quelle forme que se soit
- Il s'assure du bon placement des moutons et s'assure que chaque concurrent reçoive les mêmes chances.
- Tout au long de la compétition il transmet les instructions éventuelles du juge.
- Il est responsable du bon état du terrain et assure qu'aucun participant ne soit dérangé durant sa prestation.

§6 Participants

- Chaque concurrent se présente à l'horaire prévu au directeur de course.
- Le temps théorique est une indication d'horaire.
- Toute explication au sujet du parcours doit être demandée avant le départ du chien
- Une fois démarré, le participant est tenu de respecter les consignes du juge.
- Toute aide apportée au participant d'une manière ou d'une autre conduira à la disqualification.
- Si le participant ne termine pas le parcours dans le temps imparti, il doit quitter le terrain au retentissement de la sonnette. Il garde les points acquis
- Tout participant quittant le terrain avant les instructions du juge perd les points

acquis.

- Les participants doivent en tout temps garder leur chien sous contrôle. Tout chien ou conducteur qui dérange un conducteur durant son parcours est disqualifié.
- Aucun concurrent, ni spectateur n'est autorisé à laisser monter son chien sur le terrain de compétition. Il n'est pas autorisé de s'entraîner sur le terrain de concours.
- Aucun chien participant ne peut monter sur le terrain avant le concours.
- Les concurrents peuvent reconnaître le parcours avant la compétition, sans chien.
- Les participants respectent les consignes données durant le briefing, par exemple pour la destination des moutons après le parcours.
- Chaque concurrent absent au briefing, est le seul responsable pour collecter les informations correctes auprès du directeur de course ou auprès des autres concurrents

§7 Prix

- Les prix sont prévus par l'organisateur.
- La coupe du Championnat de Belgique est à échanger entre concurrents et doit être rendue après 1 an.

§8 Deux vainqueurs

- Le cas échéant, lorsque deux participants ont des points égaux les commissaires et / ou juge peuvent décider que l'ordre est déterminé comme suit:
 - a. La préférence est donnée aux meilleurs points obtenus dans l'Outrun ; le Lift et le Fetch (OLF). Si l'ex aequo persiste il est possible d'ajouter les points du drive pour trouver le meilleur résultat. Il peut également être tenu compte d'un parcours complet ou non.
 - b. Un run de barrage organisé pour les 2 concurrents.

§9 Re-run

Le juge peut, si les circonstances l'exigent, demander au directeur de course d'arrêter un concurrent et lui assigner / elle un nouveau tour. Le re-run commence au point où le participant a été arrêté et le concurrent garde les points précédemment gagnés.

Le jury ne peut accorder un rerun après le démarrage du drive que dans le cas d'une circonstance externe anormale.

§10 Disqualification

- Le juge décide de disqualifier ou non un concurrent.

Art. 9 Dommages et accidents

- Chaque conducteur est responsable des dommages qu'il ou son chien occasionne à un tiers et il fera les dédommagements nécessaires (éventuellement via son assurance)
- Les organisateurs doivent disposer une assurance responsabilité civile

comme organisateur de concours d'élevage. L'organisateur peut modifier son assurance privée ou s'inscrire à l'assurance de la FSB existante sous condition de contribuer aux frais de cette assurance. Ces assurances couvrent les dommages par rapport à des tiers. Cependant, le conducteur ou l'organisateur responsable de certains dommages concernant les tiers reste responsable du montant de la franchise que l'assurance ne rembourse pas.

- On indiquera avant le concours (avant la publication de la liste de départ) si l'assurance FSB sera activée.

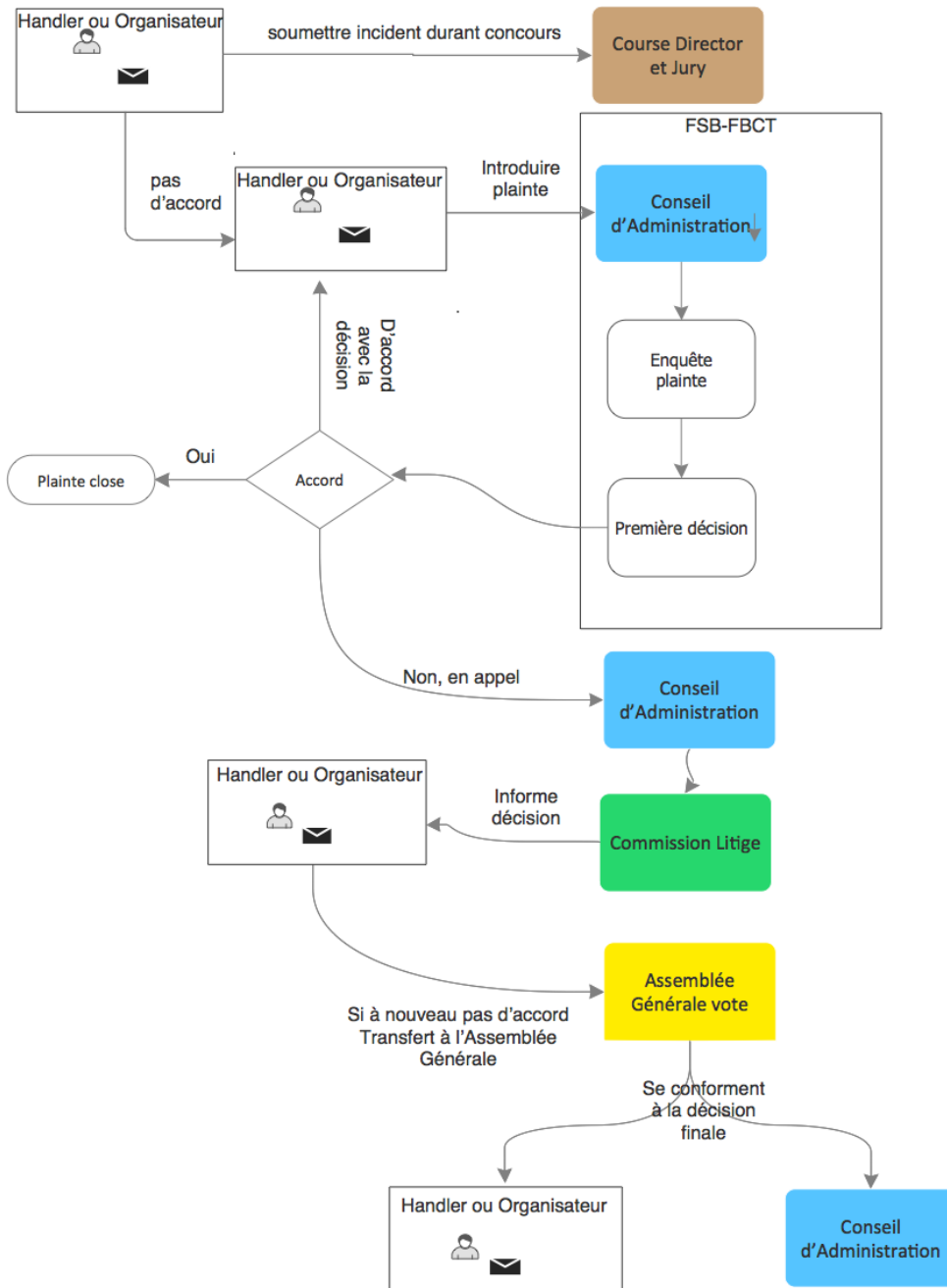
Art. 10 Modification de ce règlement

Ce règlement sera évalué après chaque saison de concours, et éventuellement adapté.

Les remarques des conducteurs et de leur représentant seront évaluées.

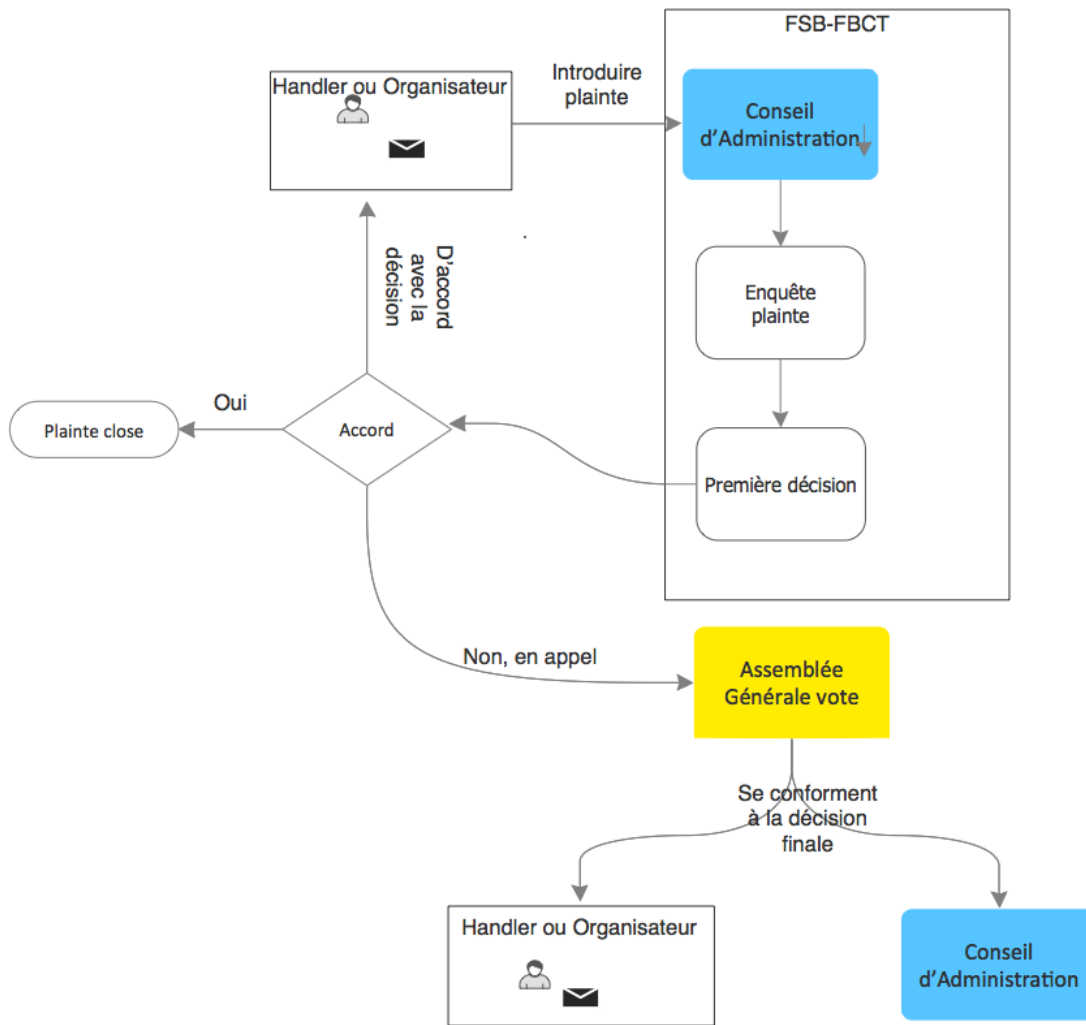
Art. 11 Plaintes

- Il existe deux formes de plaintes, les plaintes « sportives » relatives à la compétition et les plaintes ordinaires
- Plaintes sportives:
 - Les plaintes sportives sont autant que possible traitées le jour de la compétition. Les plaintes d'un conducteur ou d'un organisateur sont présentées au directeur de course qui en concertation avec le juge propose une solution.
 - Si le conducteur ou l'organisateur n'est pas satisfait avec la solution proposée, il s'adresse au Conseil d'Administration de la FSB avec une motivation écrite par lettre ou par mail. Le Conseil d'Administration traitera chaque plainte endéans les 30 jours
 - Si le conducteur ou l'organisateur n'est pas satisfait avec la décision du Conseil d'Administration, il peut s'adresser à la Commission des litiges de la FSB. La composition de la Commission des litiges est communiquée annuellement lors de l'assemblée générale de la FSB. L'indépendance de ses membres est approuvée par vote lors de l'assemblée générale de la FSB.
 - Le délai pour introduire une plainte est de 30 jours calendrier après la décision du Conseil d'Administration. Après ce délai plus aucune plainte n'est recevable.
 - Le Conseil d'Administration transmettra toute correspondances, échanges de mail, rapports au sujet de la plainte à la Commission des litiges
 - La Commission des litiges peut entendre toutes les parties, éventuellement des témoins. La Commission des litiges ne peut pas se laisser influencer par aucune partie et doit juger en tant qu'organe indépendant.
 - La décision de la Commission des litiges doit être appliquée par toutes les parties tant le demandeur que le Conseil d'Administration
 - La décision de la Commission des litiges doit être rendue endéans les deux mois, ceci afin de considérer l'urgence des matières
 - En cas de refus de la décision de la Commission des litiges, la plainte est soumise à l'Assemblée générale qui votera en dernier recours au sujet de la plainte



- Plaintes ordinaires:

- Elles sont traitées par une procédure semblable mais sans intervention de la Commission des litiges.



Le respect d'une décision finale dans le cas d'une procédure de plainte est assuré par le fait que chaque membre de l'association s'est engagé, lors de son adhésion, à respecter les statuts, les règlements et les décisions du Conseil d'Administration ou de tout autre organe de l'association

Approbation

Ce règlement est approuvé annuellement durant l'assemblée générale de la FSB (dernière modification le 31 Août 2018)